

**Rapport de diagnostic
de vos installations
d'assainissement non collectif dans le
cadre d'une vente**

Visite réalisée le : 26/10/2018, par HENIN Tom
Référence dossier :

Propriété desservie :
83 Rue de la fontaine sulfureuse
65200 LABASSERE

Madame, Monsieur le propriétaire,

Nous vous remercions pour l'accueil que vous avez réservé à notre technicien lors de la visite relative au contrôle de diagnostic de votre installation d'assainissement non collectif réalisée dans le cadre du contrat de délégation du service public d'assainissement qui nous lie à votre commune.

Cette visite s'intègre dans le cadre prévu par les arrêtés du 27 avril 2012 fixant les modalités du contrôle technique exercé par le service d'assainissement non collectif et les prescriptions techniques applicables.

A l'occasion de cette visite et compte tenu des éléments fournis, le service public d'assainissement a pu conclure :

Absence d'installation - Travaux dans les meilleurs délais

Les critères d'évaluation qui ont conduit à cette qualification sont détaillés dans le rapport joint, en particulier au paragraphe «*Évaluation du système existant*», ci-annexé page 7. En cas de désaccord sur les conclusions, vous pouvez adresser un recours gracieux auprès du service public d'assainissement non collectif dans un délai de 15 jours à compter de la notification de ce rapport.

Si vous envisagez la vente votre habitation dans un délai de trois ans à compter de la notification de ce rapport, vous pouvez le joindre au dossier de diagnostic technique prévu aux articles L.271-4 et L.271-5 du code de la construction et de l'habitation. Dans le cas où le rapport de visite fait état de non conformités constatées lors du contrôle, l'acquéreur devra alors réaliser les travaux de mise en conformité nécessaires, dans un délai de un an à compter de la signature de l'acte de vente.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Coordinateur Assainissement Non Collectif

Pièce jointe : rapport détaillé de la visite